



ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 29 avril 2012

Version amendée

TABLE DES MATIÈRES

Sujet	Page
Énoncés Prospectifs	3
La Société	3
- Dénomination et constitution	3
- Liens inter-sociétés	4
Évolution générale de l'activité	4
- Aperçu	4
- Historique	4
- Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	5
Activités de l'entreprise	7
- Forces de l'entreprise	7
- Réseau de magasins	8
- Ventes de marchandises	10
- Distribution et fournisseurs	10
- Activités liées au carburant	11
- Systèmes d'information	11
- Employés et formation	11
- Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce	12
Concurrence	12
Questions d'environnement	12
Questions de réglementation	13
Facteurs de risques	13
Dividendes	13
Structure du Capital	13
Notation	14
Marché pour la négociation des titres	14
Administrateurs et membres de la haute direction	15
- Administrateurs	15
- Haute direction	18
Litiges en cours	22
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	22
Contrats importants	22
Intérêt d'expert	23
Information sur le comité audit	23
- Charte	23
- Composition du comité audit	25
- Compétences financières	25
- Contrôles internes	25
- Politiques en matière d'approbation des services non liés à la vérification	26
- Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière	26
- Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à la vérification	26
- Rémunération des auditeurs	27
Renseignements supplémentaires	27

Dans la présente notice annuelle, à moins que le contexte n'indique une autre interprétation (i), les termes « Société » ou « Couche-Tard » font collectivement référence à Alimentation Couche-Tard inc. et, à moins que le contexte ne commande ou n'indique une autre interprétation, aux filiales et (ii) « \$ » ou « dollars » font référence aux dollars américains et « \$ CA » ou « dollars canadiens » font référence aux dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend certaines « déclarations prospectives » au sens des lois en valeurs mobilières au Canada. Toute déclaration contenue dans la présente notice annuelle qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Dans le présent rapport, les verbes « croire », « prévoir », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Il est important de noter que les déclarations prospectives faites dans ce document décrivent les prévisions de la Société en date du 10 juillet 2012 et ne donnent pas de garantie quant à la performance future de Couche-Tard ou de son secteur d'activités, et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que les perspectives, les résultats réels ou le rendement de Couche-Tard ou ceux de son secteur d'activités soient significativement différents des résultats ou du rendement futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Les résultats réels de la Société peuvent différer de façon importante des attentes qu'elle a formulées si des risques connus ou inconnus affectent ses activités ou si ses estimations ou ses hypothèses se révèlent inexactes. Une variation touchant une hypothèse peut également avoir des incidences sur d'autres hypothèses inter-reliées, ce qui peut amplifier ou diluer l'effet de cette variation. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur les activités de la Société des transactions ou des éléments spéciaux annoncés ou survenant après ces divulgations. Par exemple, elles ne tiennent pas compte de l'incidence des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou des autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni des autres frais annoncés ou survenus après les déclarations prospectives.

À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les risques et incertitudes comprennent ceux qui sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » ainsi que les autres risques détaillés de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

LA SOCIÉTÉ

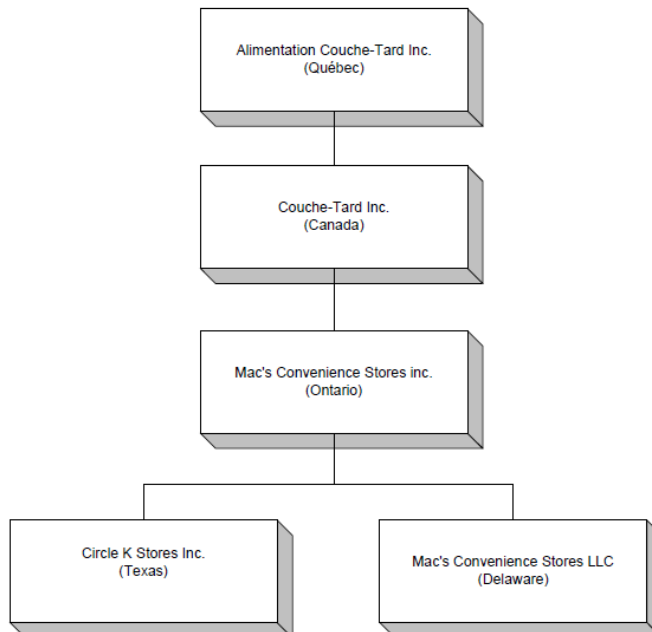
Dénomination et constitution

La Société a été constituée le 1^{er} mai 1988 par certificat de fusion sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (remplacée par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) le 14 février 2011). Le 15 décembre 1994, la Société a changé sa dénomination sociale, « Actidev inc. », pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ». Au même moment, la Société a également modifié son capital-actions, de sorte que le capital est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne. Par certificat de modification en date du 8 septembre 1995, la Société a changé la désignation des actions à droit de vote multiple pour celle d'actions à vote multiple catégorie A (les « actions à vote multiple ») et la désignation des actions à droit de vote subalterne pour celle d'actions à droit de vote subalterne catégorie B (les « actions à vote subalterne »). Les actions de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto et, en date du 29 avril 2012, la Société avait une capitalisation boursière totalisant environ 7,8 milliards de dollars canadiens.

Le siège social de la Société est situé au 4204, boul. Industriel, Laval (Québec) H7L 0E3.

Liens inter-sociétés

L'organigramme qui suit illustre l'organisation de la Société et de ses principales filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Aperçu

La Société est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. En Amérique du Nord, elle est la plus importante chaîne de magasins d'accommodation indépendante (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). Au 29 avril 2012, son réseau comptait 5 803 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 4 216 offraient du carburant. À cette même date, elle avait des contrats pour l'approvisionnement en carburant de 350 sites exploités par des exploitants indépendants. Le réseau de la Société est constitué de 13 unités d'affaires, dont neuf aux États-Unis, couvrant 42 États et le district de Columbia, et quatre au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 60 000 personnes œuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et de centres de services en Amérique du Nord.

La Société vend des produits d'alimentation, des boissons, du carburant et d'autres produits et services de qualité visant à répondre à la demande des consommateurs à la recherche de commodité et de qualité dans un environnement propre et accueillant. Elle croit que son modèle d'entreprise se distingue de la concurrence. En effet, Couche-Tard se démarque par sa structure de gestion décentralisée, son expertise opérationnelle, l'importance qu'elle accorde aux marchandises en magasin, surtout aux catégories d'articles d'épicerie dont la croissance et la marge sont plus élevées, et par des investissements continus et judicieux dans la modernisation et la technologie des magasins.

Historique

Alain Bouchard, président et chef de la direction d'Alimentation Couche-Tard inc., a lancé la chaîne en 1980 avec un magasin. En 1986, avec un réseau de 34 magasins, une société devancière de Couche-Tard a réalisé un premier appel public à l'épargne et a inscrit ses actions à la Bourse de Montréal. En

1994, la société devancière a été privatisée par son actionnaire majoritaire, Actidev inc., une société ouverte. Plus tard au cours de cette année, Actidev inc. a changé sa dénomination sociale pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ».

Après avoir établi sa position de chef de file au Québec, Couche-Tard a pris de l'expansion par voie de croissance interne et au moyen d'acquisitions en Ontario et dans l'Ouest canadien en 1997. En mai 1997, Couche-Tard a acquis 245 magasins *Provi-Soir* situés au Québec et 50 magasins *Winks* situés en Ontario et dans l'Ouest canadien auprès de Provigo inc. En avril 1999, Couche-Tard a acquis, par suite de l'acquisition de Silcorp Limited, société ouverte, 980 magasins situés en Ontario et dans l'Ouest canadien exerçant leurs activités sous les bannières *Mac's*, *Mike's Mart* et *Becker's*. À compter de 2001, Couche-Tard a réalisé plusieurs acquisitions aux États-Unis, notamment en juin 2001 où elle a acquis 172 magasins exploités sous la bannière *Bigfoot* en Indiana, en Illinois et au Kentucky. En août 2002, Couche-Tard a acquis 287 magasins exploités sous la bannière *Dairy Mart* situés dans ces mêmes États en plus de certains autres situés en Pennsylvanie et au Michigan. En décembre 2003, Couche-Tard a acquis de ConocoPhillips Company 1 663 magasins *Circle K* répartis dans 16 États en plus des 627 magasins franchisés et sous licence. Au cours des derniers exercices, la Société a réalisé plusieurs acquisitions lui permettant de renforcer son positionnement dans les marchés où elle évolue déjà et d'en percer de nouveaux.

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice 2012

Le 17 avril 2012, la Société et Statoil Fuel & Retail ASA (« Statoil Fuel & Retail ») ont conclu une convention relative à une opération concernant une offre volontaire en vue d'acquérir la totalité des actions de Statoil Fuel & Retail émises et en circulation pour une contrepartie en espèces de 53 NOK par action, avant réduction au titre des dividendes versés et d'autres distributions effectuées par Statoil Fuel & Retail après le 31 décembre 2011, la valeur globale du capital-actions de Statoil Fuel & Retail étant établie à 15,36 milliards de couronnes norvégiennes (approximativement 2,6 milliards de dollars américains). Statoil Fuel & Retail, premier exploitant de magasins d'accommodation et de stations-service en importance de la Scandinavie, compte plus d'un siècle d'activités dans la région. Elle détient la plus grande part de marché en Scandinavie et dans les pays Baltes, est de plus en plus présente en Pologne et possède un réseau d'environ 2 300 stations à service complet ou automatisées dont environ 69% sont exploitées par celle-ci. Le 29 juin 2012, la Société est devenue l'unique actionnaire de Statoil Fuel & Retail aux termes de la procédure d'éviction mise en place en vertu de la législation de la Norvège pour les actions de Statoil Fuel & Retail non déposées en réponse à l'offre.

Le 11 avril 2012, la Société a acquis auprès de Dead River Company 17 magasins corporatifs dans l'État du Maine, aux États-Unis. Deux restaurants à service rapide ont aussi été transférés à la Société. La Société est propriétaire des immeubles et des terrains de 16 sites et loue ces mêmes actifs pour les trois autres sites.

Le 12 décembre 2011, la Société a acquis auprès de Neighbors Stores Inc. 11 magasins corporatifs exploités sous la bannière « Neighbors » dans l'État de la Caroline du Nord, aux États-Unis. La Société détient les immeubles de 8 sites ainsi que les terrains de 9 sites, tandis qu'elle loue ces mêmes actifs pour les autres sites.

Les 16 et 17 novembre 2011, la Société a acquis auprès de ExxonMobil 33 magasins corporatifs exploités sous la bannière « On the Run » dans l'État de la Louisiane, aux États-Unis. La Société détient les immeubles des 33 sites ainsi que le terrain de 25 sites, tandis qu'elle loue les terrains pour les 8 autres sites.

Les 8, 9 et 10 novembre 2011, par l'entremise de sa coentreprise RDK Ventures LLC, la Société a acquis auprès de Supervalu Inc. 27 magasins exerçant leurs activités dans la région de Chicago, en Illinois, aux États-Unis. L'entente comprend aussi le transfert à RDK Ventures LLC de deux parcelles de terrains vacants. Des 27 sites, 14 sont des magasins corporatifs et 13 sont exploités par des exploitants

indépendants. RDK Ventures LLC est propriétaire de l'immobilier pour 24 sites et des deux parcelles de terrains vacants et loue l'immobilier pour les trois autres sites.

Le 13 octobre 2011, la Société a acquis auprès de Chico Enterprises Inc. 26 magasins corporatifs exerçant leurs activités dans le nord de la Virginie de l'ouest, aux États-Unis, région adjacente à ses opérations en Ohio. Elle est propriétaire de l'immobilier de 25 des sites tandis qu'elle détient la bâtisse et loue le terrain pour l'autre site.

En juin 2011, la Société a signé avec ExxonMobil une entente visant 322 magasins ainsi que des contrats d'approvisionnement en carburant pour 63 autres magasins. Les magasins sont tous exploités dans le sud de la Californie, aux États-Unis. Il était prévu que cette transaction soit conclue en phases dont les premières ont débuté au mois d'août 2011. La transaction était assujettie aux approbations réglementaires et aux conditions de clôture usuelles.

En mai 2011, la Société a fait l'acquisition auprès de Shell Canada Products de 11 magasins corporatifs situés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, au Canada. La Société est propriétaire du terrain et des immeubles de sept sites et loue ces mêmes actifs pour les quatre autres sites.

En mai 2011, la Société a également acquis 5 magasins corporatifs exploités sous la bannière *Gas City* dont un est situé en Arizona et les quatre autres, dans la région de Chicago, en Illinois, aux États-Unis. Ces quatre derniers sites ont été acquis par l'entremise de sa coentreprise RDK Ventures LLC. La Société est propriétaire du terrain et des immeubles de trois sites et loue les autres.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a également fait l'acquisition de 19 autres magasins dans le cadre de transactions distinctes. La Société loue les terrains et les immeubles pour 11 sites et est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites. La Société a aussi construit 16 nouveaux magasins.

Exercice 2011

Le 15 décembre 2010, la Société a procédé au rachat anticipé de sa dette subordonnée non garantie (la « dette »), ayant été émise le 17 décembre 2003, au prix de 101,25 % du montant notionnel. La dette avait un notionnel de 350,0 millions de dollars et portait intérêt au taux de 7,5 %. Le montant total déboursé pour le rachat anticipé s'est donc chiffré à 354,4 millions de dollars, correspondant au montant notionnel de la dette de 350,0 millions de dollars plus une prime de 4,4 millions de dollars. Au moment du rachat anticipé, la dette avait une valeur comptable de 351,4 millions de dollars.

Le 30 septembre 2010, la Société a fait l'acquisition de 12 magasins corporatifs situés dans le centre de l'Indiana auprès de Crystal Flash Petroleum, LLC. La Société est propriétaire du terrain et de l'immeuble pour un site, loue ces mêmes actifs pour dix sites tandis qu'elle est propriétaire de la bâtisse et loue le terrain pour un site.

Le 9 septembre 2010, la Société a fait l'acquisition de dix magasins corporatifs auprès de Compac Food Stores Inc. Neuf des magasins sont situés dans la grande région de Mobile en Alabama et un est situé à Pensacola, en Floride. La Société est propriétaire de tous les immeubles tandis qu'elle loue quatre terrains et détient les six autres.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a également fait l'acquisition de 25 magasins par l'entremise de 21 transactions distinctes. La Société est propriétaire des terrains et immeubles pour 15 sites et loue ces mêmes actifs pour les dix autres sites. De plus, la Société a construit 35 nouveaux magasins au cours de l'exercice 2011.

Exercice 2010

En avril 2010, la Société a soumis au conseil d'administration de Casey's General Stores, Inc. (« Casey's ») une offre afin d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's pour un prix de 36,00 \$US l'action payable en espèces. Le 2 juin 2010, la Société a procédé au lancement d'une offre publique d'achat proposant d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's (incluant les privilèges associés aux droits d'achat d'actions) pour un prix de 36,00 \$US par action payable en espèces. Le 1^{er} septembre 2010, la Société a bonifié son offre à 38,50 \$US. Le 30 septembre 2010, l'offre publique de la Société a pris fin. Puisque le conseil d'administration de Casey's a refusé à plusieurs reprises de négocier avec la Société, cette dernière a décidé de ne pas renouveler son offre publique. La Société n'a acheté aucune action de Casey's dans le cadre de cette offre publique et toutes les actions qui avaient été déposées ont été retournées.

Également en avril 2010, la Société a acquis, auprès d'Accel Marketing LLC, huit magasins corporatifs dans le centre de la Caroline du Nord, aux États-Unis. La Société est propriétaire des terrains et des immeubles pour les huit sites.

En février 2010, la Société a fait l'acquisition, auprès de BP West Coast Products LLC, d'un terminal de carburant situé à Phoenix, dans l'État de l'Arizona, aux États-Unis. Les infrastructures du terminal incluent 16 réservoirs ayant une capacité totale de 220 000 barils. Le terminal a un volume autorisé de 44 000 barils par jour et son approvisionnement pourra se faire à partir des raffineries de la Côte Ouest et de la région de la côte du Golfe, aux États-Unis.

En janvier 2010, par l'entremise de sa coentreprise avec Shell Oil Products US (« Shell »), RDK Ventures LLC (« RDK »), la Société a participé à l'acquisition de 100 magasins détenus par Shell, dont 69 magasins corporatifs et 31 magasins exploités par des exploitants indépendants. RDK loue les terrains et les immeubles pour 55 sites, elle possède l'immeuble et loue le terrain pour cinq sites et elle est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites.

En mai 2009, la Société a conclu l'acquisition de 43 magasins corporatifs situés dans le marché de Phoenix en Arizona, aux États-Unis, auprès d'ExxonMobil Corporation. La Société loue les terrains et les immeubles pour neuf sites, elle possède l'immeuble et loue le terrain pour un site et elle est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites. Dans le cadre de cette acquisition, ExxonMobil a également transféré à la Société les droits de la marque de commerce « *On the Run* » aux États-Unis ainsi que le réseau américain composé de 444 magasins franchisés opérant sous cette marque de commerce.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a également fait l'acquisition de 16 magasins dans le cadre de 12 transactions distinctes. La Société est propriétaire des terrains et immeubles pour huit sites et elle loue ces mêmes actifs pour les huit autres sites.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Forces de l'entreprise

Position concurrentielle sur le marché. Couche-Tard dispose d'un réseau qui compte 5 803 magasins d'accommodation, ce qui la place au premier rang en Amérique du Nord en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la Société. Elle est d'avis que ses bannières bien reconnues, notamment *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K*, bénéficient d'une réputation établie au chapitre de l'accommodation, de l'excellence de la sélection et de la valeur des produits qui permet de différencier ses magasins de ceux de ses concurrents. Elle considère que la diversité géographique de son réseau dans l'ensemble des États-Unis et du Canada réduit ses risques face aux conditions de marché régionales et locales défavorables, notamment les fluctuations du prix du carburant. Comptant des revenus de 23 milliards de dollars pour l'exercice 2012 et plus de 30 ans d'exploitation de magasins d'accommodation, la Société estime que sa taille et son expérience lui ont permis de réaliser des économies d'exploitation qui lui procurent un avantage concurrentiel,

particulièrement en rapport avec le marchandisage et les conditions d'approvisionnement.

Magasins modernisés et bien situés. Couche-Tard exploite des magasins de haute qualité situés dans des endroits stratégiques. Elle est d'avis que l'accent qu'elle met sur la mise sur pied de réseaux de magasins dans les régions géographiques où elle exerce ses activités lui permet d'étudier ces marchés et de peaufiner sa stratégie de localisation. La Société choisit l'emplacement de ses magasins de manière sélective afin de maximiser le flux de clientèle et la visibilité de ses magasins et elle gère de façon efficace la fermeture de ses magasins moins rentables.

Modèle d'entreprise différencié. Couche-Tard considère que son modèle d'entreprise lui a permis de se distinguer favorablement de ses concurrents. Les principaux volets de son modèle d'entreprise sont les suivants :

Structure de gestion décentralisée. Couche-Tard est d'avis que sa culture est animée de l'esprit entrepreneurial et représente l'une de ses grandes forces. Couche-Tard gère ses opérations et sa main-d'œuvre d'une manière décentralisée afin d'accélérer la prise de décisions, de satisfaire la demande locale de produits et de services particuliers et de minimiser les frais généraux d'entreprise. Chaque magasin est exploité comme une unité d'activités distincte et les gérants sont chargés d'atteindre des objectifs opérationnels et financiers. La Société assure le soutien de ses gérants de magasin à l'aide d'une équipe de direction chevronnée et forte et de ressources en capital qui, à son avis, lui procurent un avantage concurrentiel important par rapport à de petits exploitants. De plus, elle a mis en place un processus rigoureux de mesure du rendement et de recherche comparative des meilleures pratiques afin que celles-ci soient appliquées dans l'ensemble de son réseau, lui permettant ainsi de fournir une rétroaction efficace et opportune à ses gérants, et ce, à tous les niveaux.

Engagement envers le savoir-faire opérationnel. Couche-Tard a acquis un savoir-faire opérationnel étendu qui lui permet d'adapter de manière efficace son assortiment de produits aux préférences de sa clientèle. Ce savoir-faire est mis à contribution dans l'ensemble de sa chaîne de livraison de produits, dès le choix de l'emplacement de ses magasins jusqu'à l'élaboration de leur concept, dans l'approvisionnement et la distribution des produits, la mise en marché et le marketing et, en bout de ligne, dans la vente de produits aux clients. La chaîne de livraison de produits est soutenue par son personnel de gestion et de magasin bien formé et chevronné dont l'attention est dirigée vers l'optimisation du rendement et la maximisation de la satisfaction de ses clients. Par ailleurs, chaque étape des opérations est appuyée par l'emploi de la technologie qui lui permet d'effectuer une analyse approfondie de ses achats et ventes de produits. L'information obtenue lui permet de continuer à peaufiner ses activités d'achat et de travailler en collaboration avec ses fournisseurs afin d'adapter sa mise en marché et de personnaliser son espace d'étalage en vue de l'accroissement de son volume des ventes. Par conséquent, elle croit être en mesure d'obtenir de meilleures conditions d'achat des fournisseurs.

Accent sur la marchandise et les services en magasin. Couche-Tard a été en mesure de mettre l'accent sur la croissance des ventes de marchandises et de services en magasin qui génèrent des marges plus élevées que les ventes de carburant car, contrairement à bon nombre de ses concurrents, elle n'appartient pas à une société pétrolière importante. Notamment, Couche-Tard s'est concentrée, et continue de le faire, sur la croissance de ses activités liées aux produits frais offrant une marge plus élevée, afin d'améliorer davantage ses marges bénéficiaires et d'établir une distinction entre ses magasins et ceux de ses concurrents.

Équipe de direction motivée et chevronnée ayant fait ses preuves. Les membres du comité exécutif de Couche-Tard, y compris les membres fondateurs et l'équipe de direction, travaillent ensemble depuis plusieurs années et ont acquis un savoir-faire étendu dans l'exploitation de magasins d'accommodation. En date du 29 avril 2012, les membres fondateurs de la Société détenaient collectivement environ 22 % du capital-actions d'Alimentation Couche-Tard inc. et avaient une emprise sur environ 57 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions émises et en circulation. De plus, ses 13 vice-présidents chargés

de l'exploitation comptent plusieurs années d'expérience dans l'industrie. De nombreux membres du personnel de la direction de tous les niveaux ont été promus à des postes de direction après avoir travaillé au sein de l'entreprise pendant bien des années à différents niveaux, alors que d'autres se sont joints à la Société au moment d'acquisitions et lui ont fait bénéficier de compétences supplémentaires. Depuis 1997, Couche-Tard a réalisé un grand nombre d'acquisitions et l'aptitude de la direction à intégrer des magasins dans son réseau existant a été un facteur important de son succès. De plus, la direction de Couche-Tard lui a permis de faire la transition d'une société locale québécoise à un exploitant de magasins d'accommodation de premier rang au Canada et aux États-Unis.

Réseau de magasins

Au Canada, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Couche-Tard* dans la province de Québec, *Mac's* dans le centre et l'Ouest canadien et *Circle K* dans les provinces de l'Atlantique. Aux États-Unis, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Circle K*.

Le tableau suivant indique le nombre de magasins du réseau de Couche-Tard par secteur géographique et par type de magasin au 29 avril 2012.

Région	Provinces/États	Nombre total de magasins	Nombre total de magasins corporatifs	Nombre total d'affiliés	Pourcentage du total des magasins
Québec Ouest	Ouest du Québec	551	325	226	9,50 %
Québec Est et Atlantique	Est du Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador	352	341	11	6,07 %
Centre du Canada	Ontario	747	564	183	12,87 %
Ouest canadien	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan	308	308	-	5,31 %
Midwest américain	Illinois, Indiana, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Missouri, Ohio, Wisconsin	501	449	52	8,63 %
Région des Grands Lacs (É.-U.)	Connecticut, District de Columbia, Indiana, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie de l'Ouest	693	516	177	11,94 %
Côte-Ouest (É.-U.)	Californie, Hawaï, Oregon, Washington	543	228	315	9,36 %
Région de l'Arizona (É.-U.)	Arizona, Nevada, Utah	639	623	16	11,01 %
Sud-est (É.-U.)	Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Virginie	331	271	60	5,70 %
Sud-ouest (É.-U.)	Colorado, Kansas, Missouri, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Texas	385	220	165	6,63 %
Floride (E.-U.)	Floride	399	383	16	6,88 %
Région de la côte du golfe (É.-U.)	Alabama, Arkansas, Floride, Louisiane, Mississippi, Tennessee	354	311	43	6,10 %
Total		5 803	4 539	1 264	100 %

Couche-Tard est propriétaire de 1 449 terrains et de 1 566 bâtisses et bien qu'elle loue une partie importante de ses sites, elle est d'avis qu'aucun bail pris individuellement n'est significatif à son égard. La plupart des baux sont des baux à loyer net aux termes desquels Couche-Tard est tenue d'acquiescer les taxes, les assurances et les coûts d'entretien. Au Canada, ses contrats de location de biens immobiliers comportent, en général, des termes initiaux de cinq à dix ans, tandis qu'aux États-Unis ces termes vont de 10 à 20 ans; les contrats comportent des options de renouvellement dans les deux cas. En vertu des

contrats de location de certains magasins, elle est assujettie à des loyers additionnels basés sur les ventes des magasins ainsi qu'à des augmentations futures du loyer minimal.

Les magasins Couche-Tard, qui sont situés dans des zones de trafic intense, comprennent des bâtisses autonomes et des magasins situés dans des centres commerciaux linéaires. Les magasins Couche-Tard situés au Canada et aux États-Unis sont conçus pour attirer les clients dans leurs marchés locaux plutôt que pour se conformer à un modèle type unique. Le design extérieur simple et constant des magasins les rendent facilement repérables. La majorité des magasins sont ouverts 24 heures, sept jours par semaine, avec un flux de clientèle de pointe tôt le matin et en fin d'après-midi. La superficie d'un magasin Couche-Tard type se situe généralement entre 2 500 et 4 500 pieds carrés selon le marché dans lequel il se trouve.

Couche-Tard dirige son entreprise d'accommodation selon deux modèles d'affaires, comme il est décrit ci-après.

Magasins corporatifs. Couche-Tard possède 4 539 magasins corporatifs dans son réseau dont 3 744 sont exploités par des employés et 795 sont exploités par des agents à commission. Tous les magasins corporatifs situés au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et aux États-Unis sont exploités par des employés. Dans le cas des magasins exploités par des employés, Couche-Tard est responsable de l'exploitation des magasins, est propriétaire de l'équipement, des systèmes et des stocks, et emploie du personnel salarié. Dans le cas des magasins exploités par des agents à commission, Couche-Tard est propriétaire de l'équipement, des stocks et des systèmes alors que l'agent à commission emploie le personnel, consent à exploiter le magasin conformément aux normes de Couche-Tard et est rémunéré pour gérer le magasin au moyen d'une commission calculée principalement sur les recettes du magasin.

Programme d'affiliation. Le programme d'affiliation de Couche-Tard comprend les ententes de franchise et de licence.

- a) Magasins franchisés. Le réseau de Couche-Tard comprend 844 magasins franchisés aux États-Unis. Les magasins franchisés sont exploités par des exploitants indépendants qui ont conclu une entente de franchise qui prévoit habituellement des frais de franchise initiaux et/ou des redevances payables à Couche-Tard fondées principalement sur les ventes. Ces magasins sont exploités sous des bannières de Couche-Tard. Le franchisé est habituellement propriétaire des biens immobiliers ou les loue de tiers et possède tous les autres éléments d'actif liés à l'entreprise. Le franchisé est chargé de la gestion du magasin, de l'embauche et de la gestion du personnel et du maintien des stocks dans le cadre de conventions d'approvisionnement conclues avec des fournisseurs autorisés.
- b) Magasins exploités aux termes d'ententes de licence. Le réseau de Couche-Tard comprend 420 magasins exploités au Canada aux termes d'ententes de licence et sont la propriété d'exploitants indépendants. Le concessionnaire est habituellement propriétaire des biens immobiliers ou les loue de tiers et possède tous les autres éléments d'actif liés à l'entreprise. Le concessionnaire conclut une entente de licence avec Couche-Tard pour l'emploi de l'une de ses bannières et consent à acheter la marchandise de certains fournisseurs afin de bénéficier de meilleures conditions d'achat négociées par Couche-Tard. Les revenus provenant de ces magasins incluent les frais au titre de licences et/ou une partie des rabais consentis par les fournisseurs à l'égard des achats des concessionnaires, qui sont versés à Couche-Tard.

À l'échelle internationale, Couche-Tard détient, par l'entremise notamment de l'acquisition de Circle K, des ententes de licence visant l'exploitation et l'implantation de magasins au Japon, à Hong Kong, en Chine, au Vietnam, en Indonésie, à Guam, à Macao, au Mexique et aux Émirats arabes unis. Les modalités de ces ententes varient de même que les taux de redevances.

Ventes de marchandises

Couche-Tard offre à ses clients plus de 3 200 produits comprenant des articles de commodité traditionnels comme les produits du tabac, les produits frais et de restauration, la bière, le vin et l'alcool, les boissons glacées, les bonbons et les collations, le café, de même que les produits laitiers. De plus, les services comme les guichets bancaires automatiques, la vente de billets de loterie, les téléphones cellulaires, les cartes téléphoniques à puce et les services financiers sont offerts dans plusieurs de ses magasins.

D'après l'information obtenue sur les achats et les ventes de marchandises, Couche-Tard estime les revenus par catégorie en fonction du total des ventes de marchandises en magasin pour l'exercice 2012 comme suit :

Catégorie	Pourcentage du total
Produits du tabac.....	41,89 %
Bière, vin et alcool	13,39 %
Épicerie.....	10,42 %
Boissons	13,07 %
Produits frais et de restauration.....	11,09 %
Bonbons et collations	10,14 %
Total des ventes de marchandises en magasin	100,00 %

Distribution et fournisseurs

Convention d'approvisionnement et de distribution de marchandises. Couche-Tard a mis sur pied des réseaux d'approvisionnement et de distribution régionaux et nationaux pour ses marchandises en magasin au Canada et aux États-Unis. Couche-Tard exploite son propre centre de distribution à Laval, au Québec, par l'entremise duquel une grande partie des livraisons aux magasins corporatifs du Québec sont acheminées. Couche-Tard utilise les services de Core-Mark International Inc. (« Core-Mark ») à titre de fournisseur exclusif pour plusieurs de ses produits en magasin pour ses magasins situés dans l'Ouest canadien et dans le Centre du Canada et utilise les services de TRA Atlantic pour ses magasins situés dans les provinces de l'Atlantique.

Aux États-Unis, Couche-Tard retient les services de Core-Mark comme fournisseur d'entrepôt pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés aux États-Unis et offrir des services de gestion au centre de distribution de Couche-Tard situé en Arizona. Couche-Tard utilise les services d'Eby-Brown pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés dans ses divisions du Centre-Ouest et des Grands Lacs, aux États-Unis. Couche-Tard a également négocié des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs régionaux, dans la mesure nécessaire, pour combler les besoins de chaque marché et adapter sa gamme de produits aux préférences des consommateurs locaux.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, le reste des approvisionnements est livré directement aux magasins par les fabricants ou les distributeurs.

Activités liées au carburant

Au cours de l'exercice 2012, les ventes de carburant représentaient environ 55 % du chiffre d'affaires total au Canada de Couche-Tard comparativement à environ 76 % du chiffre d'affaires des magasins situés aux États-Unis. Par ailleurs, la marge brute sur le carburant de Couche-Tard ne représentait qu'environ 26,5 % de sa marge brute totale. Couche-Tard vend du carburant dans 75 % de ses magasins corporatifs, soit 3 412 points de vente.

En général, les magasins corporatifs de Couche-Tard vendent du carburant sous une de ses bannières ou sous la bannière d'une pétrolière en achetant le carburant et en le revendant à profit. De plus, Couche-Tard touche une commission pour la fourniture de carburant en consignment dans certains des magasins corporatifs au Canada relativement auxquels elle n'est propriétaire ni des pompes ni des réservoirs de stockage. Couche-Tard agit également à titre d'agent pour la vente de carburant à certains de ses magasins franchisés et touche une commission. Aux États-Unis, dans certains emplacements sélectionnés, Couche-Tard vend du carburant à des exploitants indépendants au coût majoré. À l'exception des ventes à commission pour lesquelles seule la commission est inscrite à titre de revenus tirés de la vente de carburant, Couche-Tard inclut la valeur totale de ces ventes dans ses revenus tirés de la vente de carburant, y compris les taxes qui y sont incluses.

La Société achète auprès des grandes sociétés pétrolières et de raffineurs indépendants le carburant qu'elle vend principalement en vertu de contrats d'approvisionnement. Le coût d'achat est fixé selon le prix à la rampe de chargement ou au prix du marché, tel qu'établi au terminal et ajusté selon les contrats d'approvisionnement applicables.

Couche-tard vend du carburant sous ses propres marques comme *Couche-Tard* et *Mac's* au Canada de même que *Circle K* aux États-Unis ou sous le nom de grandes sociétés pétrolières, principalement *Shell*, *76*, *BP*, *ExxonMobil*, *Marathon*, *Conoco*, *Irving*, *Esso*, *Péto-Canada* et *Ultramar*.

Systèmes d'information

Couche-Tard a investi de manière significative dans la technologie, étant de l'opinion que l'information générée par de tels systèmes est indispensable à l'exploitation de son entreprise. L'analyse des données générées par les systèmes de point de vente lui permet de mieux adapter sa gamme de produits et de services afin de répondre aux demandes locales, de disposer des stocks à rotation lente et d'optimiser ses achats.

Employés et formation

En date du 29 avril 2012, plus de 60 000 personnes œuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard. En règle générale, Couche-Tard consacre entre 2 % et 4 % du coût de la rémunération annuelle totale du réseau à la formation de ses employés.

Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce

Couche-Tard a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux, de marques de service et de marques de commerce à être utilisés dans le cadre de ses activités qu'elle considère comme ayant une valeur significative et qui constituent des facteurs importants de la commercialisation de la Société et de ses magasins. Les magasins corporatifs sont exploités principalement sous les marques *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K* et ceux exploités en vertu de son programme d'affiliation le sont notamment sous les marques *7-jours*, *On the Run*, *Dairy Mart*, *Daisy Mart* et *Winks*. Couche-Tard vend des aliments mis en marché sous ses propres marques tels que *Down Home Kitchen* et *TakeAwayCafé* de même que les boissons glacées de marque *Sloche* et *Froster*. Les marques maison de Circle K comprennent *Circle K*, *Polar Pop*, *Thirst Buster* et *Freshest Coffee Going!*. Les marques de service incluent *Circlek.com* ainsi que le slogan « *What else do you need?* ». Couche-Tard vend également du carburant sous ses propres marques maison, y compris *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K*. Elle a pour politique d'enregistrer ces éléments d'actifs intangibles ou de les mettre à l'abri dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Couche-Tard détient les droits exclusifs d'usage de ses marques de commerce.

CONCURRENCE

Les magasins du réseau de Couche-Tard font concurrence à un certain nombre de détaillants indépendants, locaux, régionaux et nationaux, y compris des chaînes d'épicerie et des supermarchés,

d'autres chaînes de magasins d'accommodation, des mini-dépanneurs intégrés aux stations-service des sociétés pétrolières, de même que des pharmacies. Quant aux ventes de carburant, les magasins du réseau font concurrence à d'autres magasins d'alimentation et à des stations-service. Le caractère concurrentiel de chaque magasin est tributaire de son emplacement, de son accessibilité et de son service à la clientèle. Les autres types de détaillants comme les supermarchés et les pharmacies offrent une gamme de produits qui inclut des articles de commodité de base et d'épicerie d'appoint. Au fil des années, la Société a développé son réseau en optant pour des emplacements de choix tout en développant une expertise dans son créneau d'activité, notamment par l'investissement dans la modernisation de ses magasins soutenue par des mises en marché adaptées aux différents marchés. Cette mise en marché est appuyée par une offre variée de produits de marque privée, de programmes de fidélisation de la clientèle ainsi que par une attention particulière aux services à la clientèle, ce qui lui confère un avantage concurrentiel. Elle surveille donc de près ses concurrents, l'évolution du marché ainsi que sa part de marché afin de pouvoir réagir en temps opportun et préserver sa position concurrentielle. Elle croit que ses emplacements de choix rendent l'accès à ses marchés plus difficile pour d'éventuels nouveaux compétiteurs.

QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

Les activités de Couche-Tard sont assujetties à un certain nombre de lois et règlements relatifs à l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets de substances dans l'eau et/ou dans le sol, les rejets de substances dangereuses ou toxiques et l'assainissement de sites contaminés. En vertu de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, d'État ou municipaux, la Société pourrait, à titre de propriétaire ou d'exploitant, être tenue responsable des coûts de nettoyage ou d'assainissement de ses sites actuels ou antérieurs contaminés, qu'elle ait été informée ou non de la contamination en question ou qu'elle en soit responsable ou non. À cet égard, la Société joue un rôle proactif dans la recherche de moyens permettant de réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement et d'adopter des processus durables. La Société surveille régulièrement l'ensemble de ses installations et équipements de carburant et elle prévoit des passifs dans ses états financiers afin de couvrir les coûts éventuels d'assainissement de l'environnement et de conformité qu'elle juge adéquats.

Dans chacun des États américains où Couche-Tard exerce ses activités, à l'exception du Michigan, de l'Iowa, de la Floride, de l'Arizona, du Texas, de la Virginie de l'Ouest et de l'État de Washington, un fonds d'assurance est disponible pour couvrir les frais de certaines mesures de réhabilitation environnementale, déduction faite de la franchise applicable du fonds en fiducie ou de droits payables qui varient selon les États. Ces fonds en fiducie fournissent aux opérateurs d'installations pétrolières un remboursement afin de couvrir une partie des frais de nettoyage de certains dégâts environnementaux admissibles causés par l'utilisation de réservoirs de stockage pétroliers souterrains. Dans certains États, le fonds d'assurance prévoit un remboursement pour des poursuites admissibles de tierces personnes. Ces fonds en fiducie sont financés par les frais d'enregistrement des réservoirs de carburant souterrains et/ou par des droits de vente de chacun des États sur la vente de carburant. La Société paie les frais d'enregistrement annuels et remet les droits de ventes liées au carburant aux États participants. La couverture d'assurance des fonds en fiducie varie selon les États.

QUESTIONS DE RÉGLEMENTATION

Les activités d'exploitation de Couche-Tard nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac et de billets de loterie. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, Couche-Tard vend ou distribue certains produits dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tels que le carburant, le lait, la bière et le vin.

FACTEURS DE RISQUES

La rubrique « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion » annuel 2012 de la Société aux pages 26 à 29, est intégrée aux présentes par renvoi.

DIVIDENDES

La Société n'avait déclaré aucun dividende depuis 1989 mais, prenant effet au deuxième trimestre de l'exercice 2006, le conseil d'administration de la Société a instauré une politique de versement de dividende trimestriel de 2,5 cents canadiens par action payable sur les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne. Subséquemment, la Société a révisé sa politique de versement de dividende trimestriel en le haussant à 3,0 cents canadiens par action au deuxième trimestre de l'exercice 2007, à 3,5 cents canadiens par action au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, à 4,0 cents canadiens par action au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010, à 5,0 cents canadiens par action au cours du troisième trimestre de l'exercice 2011, à 6,25 cents le 12 juillet 2011 et à 7,5 cents au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2012.

STRUCTURE DU CAPITAL

Les actions à droit de vote de la Société sont les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne. Au 30 juin 2012, 53 651 712 actions à vote multiple et 125 404 932 actions à vote de la société subalterne étaient émises et en circulation. Chaque action à vote multiple comporte 10 droits de vote et chaque action à vote subalterne comporte un droit de vote relativement à toutes les questions soumises à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Droits de conversion

Chaque action à vote multiple est convertible, à tout moment au gré du porteur, en une action à vote subalterne entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents. Chaque action à vote subalterne sera automatiquement convertie en une action à vote multiple entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents à la plus rapprochée des dates suivantes, à savoir : (i) la date à laquelle chacun des porteurs majoritaires (définis dans les statuts de la Société comme étant MM. Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours) aura atteint l'âge de 65 ans ou (ii) la date à laquelle les porteurs majoritaires détiendront collectivement, directement ou indirectement, moins de 50 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions à droit de vote en circulation de la Société.

Protection en cas d'offre publique d'achat

Dans le cas où une offre, au sens attribué à ce terme dans les statuts constitutifs de Couche-Tard (une « offre »), est faite aux porteurs des actions à vote multiple, chaque action à vote subalterne devient convertible au gré du porteur en une action à vote multiple, et ce, dans l'unique but de permettre au porteur d'accepter l'offre suivant les modalités et les conditions de celle-ci. Selon les statuts constitutifs de Couche-Tard, le terme « offre » s'entend d'une offre visant les actions à vote multiple qui, si elle était adressée à des porteurs résidents du Québec, constituerait une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle peut être ultérieurement modifiée ou adoptée de nouveau). Toutefois, une offre au sens des statuts constitutifs ne comprend pas ce qui suit : a) une offre faite à tous les porteurs d'actions à vote subalterne au même moment, au même prix et selon les mêmes modalités; et b) une offre qui, en vertu d'une ou de plusieurs dispenses obtenues aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), n'a pas à être présentée à tous les porteurs d'actions à vote multiple. Si l'offre est présentée par une personne qui n'est pas un porteur majoritaire ou par un porteur majoritaire à une personne qui n'est pas un porteur majoritaire, sur le fondement de la dispense pour placement d'un bloc de contrôle prévue par la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), le prix d'offre ne doit pas dépasser 115 % du cours moyen des actions à vote multiple ou, s'il est inférieur, du cours moyen des actions à vote subalterne, calculé suivant une formule déterminée. Le droit de conversion rattaché aux actions à vote subalterne est assujéti à la condition selon laquelle, à la date d'expiration d'une offre, toute action à vote subalterne convertie en action à vote multiple dont l'initiateur n'a pas pris livraison et réglé le prix est réputée ne jamais avoir été convertie et être demeurée une action à vote subalterne. Les statuts constitutifs de Couche-Tard contiennent des dispositions concernant la procédure de conversion à respecter dans le cas où une offre est présentée.

NOTATION

Le 4 avril 2011, l'agence de notation Standard & Poor's a augmenté la note de crédit corporative de la Société, la faisant passer de BB+ à BBB-. Par le fait même, la note de crédit de la société passe de la catégorie « spéculative » à la catégorie « investissement », témoignant selon Standard & Pooors' de la forte position de la Société dans son marché, de la qualité de ses résultats financiers, de l'efficacité de ses opérations ainsi que de son utilisation modérée de l'endettement.

La notation d'un titre ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et la note peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto depuis le 6 décembre 1999 sous les symboles respectifs ATD.A et ATD.B.

Variation du cours et volume des opérations

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
Mai 2011	ATD.A	28,00 \$	26,00 \$	18 777
Juin 2011	ATD.A	29,97 \$	26,60 \$	17 709
Juillet 2011	ATD.A	32,76 \$	29,08 \$	16 305
Août 2011	ATD.A	32,44 \$	28,50 \$	11 429
Septembre 2011	ATD.A	30,88 \$	28,27 \$	8 456
Octobre 2011	ATD.A	31,89 \$	28,71 \$	8 266
Novembre 2011	ATD.A	32,00 \$	29,54 \$	6 291
Décembre 2011	ATD.A	32,00 \$	28,81 \$	4 555
Janvier 2012	ATD.A	32,21 \$	29,01 \$	4 758
Février 2012	ATD.A	31,14 \$	29,48 \$	6 591
Mars 2012	ATD.A	33,75 \$	30,65 \$	5 669
Avril 2012 ⁽²⁾	ATD.A	43,32 \$	33,15 \$	19 279

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
Mai 2011	ATD.B	27,40\$	24,85\$	4 798 374
Juin 2011	ATD.B	28,93 \$	25,88\$	6 627 231
Juillet 2011	ATD.B	30,76 \$	27,70\$	5 283 132
Août 2011	ATD.B	30,22 \$	27,72\$	12 384 517
Septembre 2011	ATD.B	29,60 \$	27,21\$	9 121 516
Octobre 2011	ATD.B	31,34 \$	28,10\$	5 299 147
Novembre 2011	ATD.B	31,15 \$	29,01\$	6 601 246
Décembre 2011	ATD.B	31,95 \$	29,09\$	5 452 857
Janvier 2012	ATD.B	31,93 \$	28,61\$	7 882 709
Février 2012	ATD.B	30,69 \$	29,32\$	7 067 981
Mars 2012	ATD.B	33,60 \$	30,21\$	6 478 455
Avril 2012 ⁽²⁾	ATD.B	43,40 \$	32,57\$	14 895 462

(1) Tous les prix sont en dollars canadiens et par action.

(2) Du 1^{er} au 27 avril 2012 inclusivement.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau suivant présente l'information sur les administrateurs de la Société. L'information est exacte en date du 30 juin 2012.

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale
ALAIN BOUCHARD ⁽¹⁾ Lorraine (Québec)	Président et chef de la direction de la Société
NATHALIE BOURQUE ⁽²⁾ Brossard (Québec)	Vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales, CAE inc.
JACQUES D'AMOURS ⁽¹⁾ Lorraine (Québec)	Vice-président, administration de la Société ⁽⁵⁾
ROGER DESROSIERS, FCA ⁽³⁾ Montréal (Québec) Président du comité d'audit	Administrateur de sociétés
JEAN ÉLIE ⁽³⁾ Montréal (Québec)	Administrateur de sociétés
RICHARD FORTIN ⁽¹⁾ Longueuil (Québec)	Administrateur de sociétés
MELANIE KAU ⁽²⁾ Montréal (Québec) Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise	Administratrice de sociétés
REAL PLOURDE ⁽¹⁾ Montréal (Québec)	Président du conseil d'administration de la Société ⁽⁶⁾
JEAN-PIERRE SAURIOL ⁽²⁾ Laval (Québec)	Président et chef de la direction, Dessau inc. (société d'ingénierie et de construction)
JEAN TURMEL ^(3/4) Montréal (Québec) Administrateur principal	Président, Perseus Capital inc. (société de gestion de fonds)

(1) Membre du comité exécutif.

(2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

(3) Membre du comité d'audit.

(4) Administrateur principal.

(5) M. D'Amours est en congé sabbatique.

(6) M. Plourde est à la retraite depuis mai 2011, mais demeure administrateur de la Société.

Chaque administrateur demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant par suite de son décès, de sa destitution ou de toute autre cause.

À la connaissance de la Société et selon l'information que les candidats à l'élection au conseil d'administration lui ont fournie, aucun de ces candidats n'est, en date du 10 juillet 2012, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de Roger Desrosiers qui était, jusqu'au 10 juin 2009, administrateur et président du conseil d'administration de Aqua-Biokem BSL inc. et ABK-Gaspésie inc. à la demande de Desjardins Capital de Risque qui est l'actionnaire majoritaire de

contrôle de ces sociétés et a demandé et obtenu le 16 juin 2009 la nomination d'un séquestre intérimaire aux biens de celles-ci suivant l'article 47.1 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les administrateurs de la Société ont eu les occupations principales indiquées ci-dessus au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, leur expérience passée se détaille comme suit :

Alain Bouchard. À titre de fondateur d'entreprises commerciales à l'origine d'Alimentation Couche-Tard inc., M. Alain Bouchard débuta ses activités dans le domaine de l'accommodation en 1980 avec l'ouverture de son premier magasin au Québec. Il compte plus de 40 années d'expérience dans le secteur du commerce de détail. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et employés, il s'est appliqué au fil des ans à la croissance de Couche-Tard. M. Bouchard siège également au conseil d'administration d'Atrium Innovations inc. (développement et commercialisation d'ingrédients cosmétiques et nutritionnels). Il a également siégé au conseil d'administration de Quebecor inc. de 1997 à mai 2009.

Nathalie Bourque. Nathalie Bourque est vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales de CAE inc. depuis 2005. La société a des activités dans plus de 30 pays et des revenus d'environ 1,6 milliard de dollars. Avant de se joindre à CAE, Madame Bourque était associée au Cabinet de relations publiques NATIONAL où elle s'occupait de nombreux clients dans les secteurs des finances, du commerce de détail et du divertissement. Auparavant, elle avait travaillé pour différentes firmes de communication et a aussi œuvré au sein de cabinets comptables en marketing. Elle a été membre du conseil d'administration de Services financiers CDPQ et d'Horizon Sciences et technologies. Elle a de plus été présidente des MBA et du Cercle Finance et Placement du Québec. Madame Bourque est titulaire d'un baccalauréat en arts de l'Université Laval à Québec et d'un MBA de l'Université McGill à Montréal.

Richard Fortin est retraité en tant qu'employé de Couche-Tard depuis octobre 2008. Il occupait le poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière. Tout en prenant sa retraite, il a accepté le poste de président du conseil d'administration de la Société qu'il a occupé jusqu'en septembre 2011. Avant de se joindre à Couche-Tard, en 1984, il comptait plus de 13 années d'expérience dans plusieurs institutions financières importantes et il était vice-président pour le Québec d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). M. Fortin est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec concentration majeure en finance, de l'Université Laval, à Québec. M. Fortin est président du comité d'audit et membre du conseil de Transcontinental inc. (imprimerie commerciale). Il est également membre du conseil d'administration de Rona inc. et siège au comité d'audit ainsi qu'au comité des ressources humaines et de la rémunération. Il siège de plus au conseil d'administration d'Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.

Réal Plourde est retraité en tant qu'employé de Couche-Tard depuis mai 2010. Il occupait alors les fonctions de vice-président exécutif de la Société, après avoir cédé sa place en tant que chef des opérations de Couche-Tard. Depuis sa retraite, il demeure impliqué au sein de la Société en tant que membre du comité exécutif et membre du conseil d'administration. M. Plourde a occupé plusieurs postes depuis qu'il s'est joint à la Société en 1984, notamment directeur des services techniques et vice-président développement, ventes et opérations. En 1988 et en 1989, M. Plourde a également agi à titre de président de Pro Optic inc., alors filiale en propriété exclusive de Couche-Tard et premier fabricant de lentilles optiques au Québec. M. Plourde a débuté sa carrière en travaillant à divers projets d'ingénierie au Canada et en Afrique. M. Plourde est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (sciences appliquées) de l'Université Laval, à Québec, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal. M. Plourde est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il siège aussi au conseil d'administration de BouClair inc. (détaillant en décoration).

Jacques D'Amours. Depuis son arrivée à la Société en 1980, il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur des services techniques, de vice-président des ventes et de vice-président de l'administration et des opérations de la Société.

Roger Desrosiers est comptable agréé depuis 1963. En 1973, il a fondé un cabinet d'experts-comptables qui a fusionné par la suite avec Malette Maheu, puis avec Arthur Andersen en 1994. De 1994 à 2000, il a été associé directeur, Est du Canada, chez Arthur Andersen. De 1968 à 1973, il a été trésorier adjoint, directeur de la comptabilité et du budget à Québec-Téléphone (maintenant TELUS inc.). Avant 1968, il a été comptable chez Coopers & Lybrand. Il est membre et Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Monsieur Desrosiers siège aux conseils d'administration suivants : Desjardins Assurances Générales, La Personnelle compagnie d'assurance inc., The Personal inc., Certas inc. et le Fonds d'assurances du Barreau du Québec. Il est également président des comités d'audit des entreprises précédentes. Il agit également comme président du comité ministériel audit de Santé Canada et est membre du comité ministériel audit du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du gouvernement du Québec. Monsieur Desrosiers donne de la formation à l'école des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, en gouvernance d'entreprises.

Jean A. Élie. De 1998 à 2002, M. Élie a été « managing director » d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). De 1987 à 1997, M. Élie a été administrateur, membre du comité exécutif et président du comité des finances et du comité de vérification d'Hydro-Québec où il a également occupé le poste de président du conseil par intérim, en 1996. De 1981 à 1995, il a été vice-président et directeur des services aux sociétés et des services aux gouvernements au sein de Burns Fry Limitée (aujourd'hui BMO Nesbitt Burns inc.), société bancaire d'investissement et de courtage du Canada. Il siège au conseil d'administration de l'institut des vérificateurs internes de Montréal et au comité ministériel audit d'Industrie Canada. M. Élie a également été administrateur et membre du comité de direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Récemment, il a quitté le conseil d'administration ainsi que le comité d'audit de IamGold Corporation (anciennement Cambior Inc.) dont il a été membre de 2006 à 2009. M. Élie est titulaire d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Western Ontario et il est membre du Barreau du Québec.

Mélanie Kau. a débuté sa carrière chez Mobilia en 1987. Après avoir occupé plusieurs fonctions, M^{me} Kau est devenue présidente en 1995. En 2001, elle s'est vu décerner le prix Arista, à titre d'Entrepreneur de l'année, par la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, puis en 2002, elle fût reconnue comme faisant partie des 40 meilleurs éléments de la relève au Canada « Top 40 under 40 ». M^{me} Kau est bachelière en arts de l'Université McGill et possède une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern de Chicago ainsi qu'un MBA Exécutif de l'Université Concordia. Au début de l'année 2012, M^{me} Kau a cédé son poste à une nouvelle présidente afin de poursuivre d'autres projets.

Jean-Pierre Sauriol est président et chef de la direction de Dessau inc., l'une des plus importantes sociétés d'ingénierie et de construction du Canada. Il a été président du conseil de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada en 1993 et de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec en 1988 et en 2000. M. Sauriol est membre de l'Académie canadienne du génie. Il a obtenu son diplôme de l'École Polytechnique de Montréal en 1979 et a terminé le programme de gestion destiné aux propriétaires et aux présidents de société (Owner President Management Program) de la Harvard Business School en 1993.

Jean Turmel est fondateur et président de Perseus Capital inc., une firme de gestion de portefeuilles. Jusqu'en décembre 2004, il était président, Banque des marchés financiers, placements et trésorerie d'une banque à charte canadienne. M. Turmel était administrateur d'une banque à charte canadienne et administrateur et président du conseil de Financière Banque Nationale ainsi que membre du conseil de filiales du même groupe. Avant 1981, M. Turmel a occupé différents postes chez McMillan Bloedel inc., Dominion Securities inc. et Merrill Lynch Royal Securities. M. Turmel est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec.

Haute direction

Le tableau suivant présente l'information sur les hauts dirigeants qui ne sont pas des administrateurs de la Société. L'information est exacte au 30 juin 2012.

Nom et municipalité de résidence	Fonction au sein de la Société
BILL BARTOLOMEO Hudson, Ohio	Vice-président opérations, Grands Lacs
ALAIN BRISEBOIS Lorraine (Québec)	Vice-président, marketing et approvisionnement
JASON BROUSSARD Pensacola, Floride	Vice-président opérations, région de la côte du Golfe aux États-Unis
JOE CHIOVERA Dallas, Texas	Vice-président, services alimentaires
KATHY CUNNINGTON Phoenix, Arizona	Vice-présidente, administration et <i>benchmarking</i>
DARRELL DAVIS Tampa, Florida	Vice-président principal, opérations
BRIAN P. HANNASCH Columbus, Indiana	Chef des opérations
GEOFFREY C. HAXEL Scottsdale, Arizona	Vice-président principal, opérations
BRUCE LANDINI Columbus, Indiana	Vice-président opérations, Centre-Ouest des États-Unis
FRANCIS LAPOINTE Mascouche, Québec	Vice-président opérations, Québec Ouest
MATT McCURE Charlotte, Caroline du Nord	Vice-président opérations, Sud-Est des États-Unis
KELLY McGUIRE Calgary, Alberta	Vice-président opérations, Ouest du Canada
TOM MOHER Courtice (Ontario)	Vice-président opérations, Centre du Canada
DAVID MORGAN Irvine, Californie	Vice-président opérations, Floride
RAYMOND PARE Rosemère (Québec)	Vice-président et chef de la direction financière
PIERRE PETERS Québec, (Québec)	Vice-président opérations, Québec Est et Atlantique
PAUL RODRIGUEZ Phoenix, Arizona	Vice-président opérations, Arizona
BUTCH SEBER Lithia, Floride	Vice-président, développement immobilier, Amérique du Nord
DENNIS TEWELL Southlake, Texas	Vice-président, franchises internationales
TIM TOUREK Lake Ellsinore, Californie	Vice-président opérations, Côte Ouest des États-Unis
LOU VALDES Keller, Texas	Vice-président opérations, Sud-Ouest des États-Unis

Bill Bartolomeo est vice-président opérations, région des Grands Lacs, États-Unis, depuis janvier 2011. Auparavant, il occupait le poste de directeur du marketing pour la région des Grands Lacs depuis mars 2007. Au cours de ses 13 années chez Circle K, il a occupé divers postes, entre autres comme directeur de projet, gérant de catégorie, gérant de commercialisation, gérant de marché et directeur national, lave-auto. Avant de rejoindre les rangs de Circle K en 1994, il a occupé durant plus de 15 ans divers postes de gestion chez 7-Eleven. M. Bartolomeo détient un baccalauréat ès arts de l'Université Dearborn - Michigan.

Alain Brisebois a été nommé au poste de vice-président, marketing et approvisionnement en mai 2012. Auparavant vice-président principal, opérations depuis janvier 2010, M. Brisebois s'est joint à Couche-Tard en septembre 2008 à titre de vice-président, achats et chaîne d'approvisionnement, apportant ainsi à l'entreprise plus de 25 années d'expérience dans l'industrie canadienne du commerce de détail et des services d'alimentation. M. Brisebois a occupé plusieurs postes stratégiques au sein de détaillants majeurs, plus récemment à titre de vice-président principal, division Québec, chez Metro Inc. Il détient une vaste expérience dans le domaine des achats, de la vente, de la distribution, des opérations et des services alimentaires. Il détient depuis 1980 un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales.

Jason Broussard a été nommé vice-président opérations, région de la côte du Golfe des États-Unis en janvier 2008. Depuis 1990, M. Broussard a occupé de nombreux postes au sein de Circle K notamment à titre de gérant de district et directeur du marketing et pétrole. M. Broussard a débuté sa carrière en 1983 dans l'industrie de l'accommodation pour la Southland Corporation (7-Eleven). Il est le récipiendaire de plusieurs mérites régionaux et nationaux au fil de sa carrière dont gérant de district de l'année. M. Broussard possède plus de 25 ans d'expérience en opérations et en marketing.

Joe Chiovera s'est joint à Couche-Tard en janvier 2011 à titre de vice-président, services alimentaires. Il a débuté sa carrière dans le domaine des produits frais en 1992 chez Marriott et a graduellement gravi les échelons chez Exxon Mobil et chez Sheetz jusqu'au poste de directeur principal, produits frais, soutien des systèmes commerciaux de 7-Eleven, qu'il occupait avant de débiter chez Couche-Tard. M. Chiovera est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Indiana de Pennsylvanie et a aussi étudié à l'Université Johnson & Wales en gestion de services alimentaires et en arts culinaires.

Kathy Cunningham est vice-présidente, administration et *benchmarking* depuis janvier 2011. Auparavant, M^{me} Cunningham occupait le poste de directrice, finances et services partagés du Centre-Ouest des États-Unis. Elle travaille au sein de la Société depuis plusieurs années et possède 15 années d'expérience dans l'industrie de l'accommodation. Depuis 2003, elle a occupé divers postes de gestion, entre autres comme contrôleur adjoint, gestionnaire des opérations de comptabilité, directrice des finances, de la comptabilité et des technologies de l'information.

Darrell Davis est vice-président principal, opérations depuis mai 2012. Avant mai 2012, M. Davis occupait le poste de vice-président opérations, Floride depuis mars 2011. Auparavant, il était vice-président opérations, Centre-Ouest des États-Unis depuis décembre 2005. Il a aussi occupé le poste de Directeur des opérations et, par la suite, le poste de Directeur du marketing dans la division du Centre-Ouest des États-Unis de Couche-Tard. Il s'est joint à Couche-Tard en 2002 lorsque cette dernière a acquis Dairy Mart alors qu'il occupait le poste de vice-président, opérations de cette dernière. M. Davis a débuté sa carrière dans l'industrie de l'accommodation il y a plus de 30 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'Université de Louisville.

Brian P. Hannasch est chef des opérations depuis mai 2010. M. Hannasch occupait auparavant le poste de vice-président principal, opérations États-Unis depuis mai 2008. De 2004 à 2008, il a occupé le poste de vice-président principal, opérations Amérique du Nord Ouest après avoir été vice-président, intégration depuis 2003. En 2001, il a été nommé vice-président opérations, Centre-Ouest des États-Unis et dirigeait tous les aspects des opérations aux États-Unis. De 2000 à 2001, M. Hannasch a été vice-président des opérations à Bigfoot Food Stores LLC, chaîne de magasins d'accommodation de 225 succursales dans le Midwest américain acquise par Couche-Tard. De 1989 à 2000, M. Hannasch a exercé divers postes de responsabilité croissante à BP Amoco, le dernier étant celui de vice-président du marketing du groupe Midwest américain. M. Hannasch est titulaire d'un baccalauréat en finance de l'université de l'État de l'Iowa et d'une maîtrise en administration des affaires, marketing et finance, de l'Université de Chicago.

Geoffrey C. Haxel est vice-président principal, opérations depuis janvier 2011. Auparavant, il était vice-président opérations, région de l'Arizona depuis décembre 2003. M. Haxel a occupé divers postes dans les domaines des opérations et du marketing depuis qu'il s'est joint à Circle K, en 1988. M. Haxel a débuté sa carrière en effectuant un stage à titre de gestionnaire régional et il a également occupé les

postes de directeur des ventes, de gestionnaire de catégorie et de gestionnaire de division. Avant décembre 2003, M. Haxel était directeur régional de Circle K pour la région de l'Arizona, où il gérait plus de 600 établissements dans quatre États. M. Haxel a complété les cours dans le cadre d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université de l'Oklahoma.

Bruce Landini est vice-président opérations, Centre-Ouest des États-Unis depuis mars 2011. Avant d'exercer ses fonctions actuelles, M. Landini a occupé plusieurs postes dont ceux de gérant de magasin, gérant de marché, gérant de catégorie, gestionnaire de projet, directeur des opérations et directeur du marketing. M. Landini a débuté sa carrière dans l'industrie du supermarché en 1986 au sein d'ABCO Supermarkets et de Southwest Supermarkets en Arizona, y occupant plusieurs postes dont celui de gérant de magasin. Il a commencé sa carrière dans l'industrie de l'accommodation en 1998 quand il a joint Circle K comme gérant de magasin en stage à Phœnix, en Arizona. En 2003, il avait progressé au poste de gérant de marché et a été promu au poste de gestionnaire de projet/catégorie puis, peu de temps après, au poste de directeur des opérations, vente au détail pour les marchés de Phœnix et Tucson. Il est devenu directeur du marketing, division Centre-Ouest des États-Unis en 2010. Il a joint Couche-tard au moment de l'acquisition de Circle K en 2003.

Francis Lapointe a été nommé vice-président opérations, Québec Ouest le 11 juin 2012. M. Lapointe est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec une spécialité en finances et en marketing. Il cumule 15 années d'expérience dans les opérations de vente au détail. Il a occupé plusieurs postes de direction chez Provigo inc., tels que directeur de groupe, chef de district et gérant de zone. De plus, il possède une expérience de travail auprès de Wal-Mart Canada.

Matt McCure est vice-président opérations, Sud-Est des États-Unis depuis mai 2008. Auparavant, il a occupé le poste de directeur, marketing et carburants. De plus, M. McCure a occupé divers postes au sein de la Société dont ceux de directeur des installations et de directeur régional de l'exploitation. En 2001, il a été nommé au poste de directeur des installations. Avant de se joindre à la Société, M. McCure a passé six années dans la région du Sud-est américain, à l'emploi de la Swifty Serve/Camp Oil Company. Il y a occupé le poste de directeur des installations après avoir débuté sa carrière en tant que gestionnaire de projets. Il a également acquis une expérience dans les services du marketing, de la vente de carburants et de l'immobilier. M. McCure est diplômé de l'Université de l'Illinois, où il a obtenu un baccalauréat en génie civil.

Kelly McGuire a été nommé vice-président opérations, Ouest du Canada en septembre 2010. Il s'est joint à Circle K en 1996 où il a occupé diverses fonctions dont celles de gérant de magasin, gérant de district, gérant de catégories, gérant au développement de la marque et directeur aux opérations. En mars 2008, il a été muté d'Augusta en Georgie à Calgary, en Alberta pour y travailler à titre de directeur du marketing et de la commercialisation pour la division de l'Ouest du Canada et devenir en septembre 2009 directeur des opérations. Avant de se joindre à Circle K, M. McGuire était vice-président des opérations pour les supermarchés Town & Country. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Western Michigan.

Tom Moher a été nommé au poste de vice-président opérations, Centre du Canada en avril 2011. En 2006, il s'est joint à Mac's Convenience Stores Inc. à titre de directeur des opérations. Il a été nommé directeur de l'immobilier et du développement des affaires en 2008 et, à ce titre, était chargé des nouvelles acquisitions, des nouvelles constructions, de la location des immeubles, du portfolio immobilier ainsi que du réseau pétrolier de la division. M. Moher a débuté sa carrière en 1996 dans le commerce de détail pharmaceutique et ce, comme gérant de magasin pour une pharmacie indépendante à Port Hope en Ontario. En 2002, il s'est joint à Pharmasave Ontario comme coordonnateur, commerce de détail et développement des affaires, pour ensuite poursuivre aux bureaux nationaux de Pharmasave Ontario en 2005 à titre de directeur des opérations. En 1996, Tom a obtenu un diplôme en administration des affaires, avec une spécialisation en marketing du Sir Sanford Fleming College à Peterborough, en Ontario. En 2005, il a complété son MBA à l'Université Queen's de Kingston, en Ontario. Il est également comptable certifié en management depuis 2008.

David Morgan a été nommé vice-président opérations, Floride en juin 2012. Auparavant, M. Morgan a occupé les postes de directeur du marketing et des carburants Côte ouest, directeur du marketing

Sud-est et directeur, commerce de détail, région de l'Arizona. M. Morgan s'est joint à la Société en 2003 lors de l'acquisition par celle-ci de Circle K. Il œuvre dans le domaine de l'accommodation depuis 27 ans. Il est actuellement inscrit au programme de certificat de maîtrise en finance de l'Université Tulane.

Raymond Paré occupe le poste de vice-président et chef de la direction financière depuis septembre 2008. Avant d'exercer son poste actuel, M. Paré a occupé le poste de vice-président, finances corporatives et trésorier de la Société de 2007 à 2008 et le poste de directeur principal, finances au sein de la Société de 2003 à 2007. En 1992, M. Paré a débuté sa carrière professionnelle chez Ernst & Young comme expert-comptable pour occuper par la suite plusieurs postes de direction en gestion financière et opérationnelle, entre autres chez JAC Canada / USA inc. et chez Bombardier inc. - Division Aéronautique. M. Paré est titulaire depuis 2007 d'un MBA pour cadres en financement d'entreprises de l'Université du Québec à Montréal, a obtenu un baccalauréat en sciences comptables de cette même université en 1992 et son titre de comptable agréé en 1994.

Pierre Peters est vice-président opérations, Québec Est et Atlantique Canada depuis janvier 2011. M. Peters fait partie de l'équipe de Couche-Tard depuis 1987 et, au cours de ces 24 dernières années, il a eu l'occasion d'accomplir plusieurs tâches et de remplir plusieurs mandats. Avant sa nomination en janvier 2011, il était directeur des opérations pour l'ancienne unité d'affaires de l'Est du Canada.

Paul Rodriguez est vice-président opérations, région de l'Arizona depuis janvier 2011. Auparavant, il était vice-président opérations, région des Grands Lacs depuis février 2007. M. Rodriguez s'est joint à Couche-Tard en 2003 lors de l'acquisition de Circle K. Il a occupé divers postes dans les secteurs des opérations et du marketing depuis son arrivée chez Circle K, en 1988. M. Rodriguez possède plus de 20 années d'expérience dans le commerce de détail. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Tech du Texas.

Butch Seber est vice-président, développement immobilier, Amérique du Nord depuis janvier 2008. Depuis qu'il s'est joint à Circle K en octobre 1992, M. Seber a occupé différents postes dans le secteur de l'immobilier, couvrant les domaines du développement et de la gestion des actifs. M. Seber a occupé le poste de directeur, immobilier durant les dix dernières années et, à ce titre, était responsable de la gestion directe et des acquisitions dans l'unité d'affaires de la côte du Golfe de la Floride. M. Seber a débuté sa carrière en 1982 dans le domaine du courtage immobilier. Il est titulaire d'un baccalauréat en arts de l'Université de la Floride du Sud et d'une majeure en communication et en psychologie.

Dennis Tewell s'est joint à Couche-Tard en janvier 2011 à titre de vice-président, franchises internationales. M. Tewell a débuté sa carrière dans l'industrie de l'accommodation au sein de Conna Corporation en 1978. Il a oeuvré au sein de plusieurs compagnies aux États-Unis et au Royaume-Uni dans divers postes de gestion et de marketing, entre autres chez Conna Corporation, BP Oil (Londres), Dairy Mart, Swift Services et, tout récemment, CVS/Caremark. Il a occupé différents postes dont celui de directeur des franchises, directeur régional des opérations et coordonnateur de la planification stratégique, vice-président des opérations, vice-président franchises et développement des affaires, vice-président principal marketing et vice-président de secteur. M. Tewell détient une maîtrise en administration des affaires et un baccalauréat en comptabilité de l'Université Bellarmine au Kentucky.

Tim Tourek est vice-président opérations, Côte Ouest des États-Unis depuis janvier 2008 mais a occupé ce poste par intérim à compter de mars 2007. M. Tourek s'est joint à Circle K en 1992 en tant que directeur de district. Depuis, il a occupé différents postes, notamment directeur des opérations, directeur régional des opérations et directeur des installations. Avant de se joindre à Circle K, M. Tourek fut consultant pour la Corporation Southland (7-Eleven). M. Tourek est vétéran de la United States Air Force. Il détient une licence en administration de l'Université Golden Gate ainsi qu'un M.B.A. de l'université de Phœnix.

Lou Valdes occupe le poste de vice-président opérations, Sud-Ouest des États-Unis depuis janvier 2008. Auparavant, M. Valdes a occupé divers postes au sein de Circle K à compter de 1998, notamment à titre de gérant de district, gérant de projets et directeur des opérations et des installations. En tant que directeur des opérations et des installations, M. Valdes fut responsable des acquisitions, de l'approvisionnement, du département des installations et du centre de distribution de l'Arizona. En 1985,

M. Valdes a débuté sa carrière dans l'industrie du détail en tant que gérant de magasin pour le Drug Emporium Drug Store, puis a gravi les échelons, devenant directeur des achats et du marketing. M. Valdes a étudié le commerce et la comptabilité en 1986 à l'Université de l'Arizona.

Au 30 juin 2012, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 37 700 168 actions à vote multiple et 3 412 623 actions à vote subalterne de la Société, soit respectivement 70,2 % des actions à vote multiple et 2,7 % des actions à vote subalterne émises et en circulation de la Société.

LITIGES EN COURS

Dans le cours normal des affaires, Couche-Tard est la partie défenderesse dans le cadre d'un certain nombre de procédures judiciaires, de poursuites et de réclamations propres aux entreprises oeuvrant dans le secteur du commerce de détail. Des particuliers sont à l'origine de la majorité de ces causes. La Société estime qu'elle n'est pas actuellement impliquée dans des litiges, des réclamations ou des procédures dont l'issue défavorable aurait un effet significatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Le 13 juin 2008, des sommations à comparaître ont été signifiées à Couche-Tard par le Bureau de la concurrence relativement à des accusations en vertu de l'article 45(1)(c) de la *Loi sur la concurrence* dans quatre municipalités de la province de Québec, au Canada. Couche-Tard est également une partie défenderesse dans des recours collectifs connexes, dont l'un a été autorisé à ce jour. Couche-Tard prend très au sérieux ces accusations et allégations, qui n'ont pas été prouvées, et elle entend se défendre vigoureusement.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, 100, avenue University, 9^e étage, Tour Nord, Toronto (Ontario), M5J 2Y1. L'agent chargé de la tenue des registres a des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver.

CONTRATS IMPORTANTS

Conventions entre actionnaires et de vote

Suite à une mise à jour de la convention entre actionnaires de la Société intervenue en décembre 1987 entre, notamment, Metro Inc. (« Metro ») et Développements Orano Inc. (« Orano »), dont l'actionnaire majoritaire est M. Alain Bouchard, les parties à la convention, dans la continuité de leurs relations passées, ont conclu une convention entre actionnaires révisée le 8 mars 2005 à l'égard de leurs participations dans la Société. À la suite d'une réorganisation du capital-actions d'Orano intervenue le 14 octobre 2008, les actions détenues par Orano, dont les actionnaires étaient MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde, dans la Société sont maintenant détenues par Orano et des sociétés de holding appartenant respectivement à MM. Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde (les « Holdings »). Metro, Orano et les Holdings ont conclu une convention entre actionnaires révisée à l'égard de leur participation dans la Société. Les droits et obligations des parties aux termes de cette convention entre actionnaires révisée sont les mêmes que ceux prévus à la convention de 2005, dont les principaux sont énoncés ci-après :

- (i) Metro détient un droit de préemption pour prendre part aux nouvelles émissions d'actions de la Société afin de maintenir son pourcentage de participation dans cette dernière;
- (ii) Metro a le droit de proposer la candidature d'une personne pour siéger au conseil d'administration de la Société aussi longtemps que Metro détiendra 5 % ou plus du total des actions en circulation de la Société sur une base diluée. Le représentant actuellement désigné par Metro au conseil d'administration de la Société est M. Jean Élie, lequel n'est pas un employé de Metro et n'est aucunement lié à Metro, exception faite de la présente désignation;
- (iii) Metro, Orano et les Holdings se sont engagées à ne pas céder directement ou indirectement leurs actions détenues dans le capital-actions de la Société sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'autre;

- (iv) Metro, Orano et les Holdings détiennent un droit de première opportunité réciproque sur les actions que l'une d'elles voudrait céder, sous réserve de certaines conditions; et
- (v) Metro, Orano et les Holdings détiennent un droit de premier refus réciproque sur la vente et le transfert des actions de la Société, sous réserve de certaines exceptions relatives aux transferts aux cessionnaires autorisés (y compris MM. Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours).

La convention entre actionnaires prévoit sa résiliation si l'un de Metro ou Orano et les Holdings (ces dernières étant considérées ensemble) détenaient moins de 5 % des actions émises et en circulation du capital-actions de la Société sur une base diluée.

Suivant la réorganisation d'Orano, cette dernière et les Holdings ainsi que MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde (les « individus ») ont signé une convention de vote selon laquelle l'individu et son holding s'engagent à exercer tous les droits de vote détenus, directement ou indirectement, dans la Société en faveur de l'élection de chacun des individus, à condition que l'individu en cause détienne, directement ou indirectement, un minimum de 1 500 000 actions de la Société. Advenant le cas où l'un des individus tomberait sous ce seuil de détention, la convention de vote cessera de s'appliquer à son égard, bien qu'il puisse éventuellement rehausser sa détention au-delà de ce seuil. Par contre, la convention continuera d'avoir plein effet entre les autres parties à la convention de vote.

INTÉRÊT D'EXPERT

Les auditeurs indépendants de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, ont préparé un rapport daté du 10 juillet 2012 portant sur les états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de la Société au 29 avril 2012, au 24 avril 2011 et au 26 avril 2010 et pour les exercices terminés les 29 avril 2012 et 24 avril 2011, et sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 29 avril 2012. PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a confirmé son indépendance par rapport à la Société, au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Charte

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser (1) l'intégrité des états financiers de la Société et l'information connexe; (2) la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation; (3) l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes; (4) la performance du responsable du groupe finances corporatives de la Société pour la portion liée aux contrôles internes et aux auditeurs externes; et (5) la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes.

En ce qui concerne la présentation de l'information financière, le comité d'audit a les responsabilités suivantes et le président du comité présente son rapport au conseil d'administration :

1. Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels et les notes y afférentes, le rapport des auditeurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants avec les périodes correspondantes, avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
2. Passer en revue avec la direction, les états financiers trimestriels et le communiqué de presse s'y rapportant avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
3. Passer en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, l'information financière contenue dans le rapport annuel, l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation et d'autres documents contenant des informations financières similaires avant leur présentation publique ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada ou autres juridictions applicables.
4. Passer en revue annuellement et surveiller les politiques d'évaluation et de gestion des risques

de la Société. À cette fin, le comité s'assure de recevoir de la part de la direction un rapport détaillé des risques pouvant avoir un impact important sur la situation financière de cette dernière et des mesures prises afin d'éliminer ou d'atténuer ces risques.

5. Passer en revue annuellement avec la direction et les auditeurs externes la qualité et non seulement l'acceptabilité des nouvelles conventions comptables de la Société et passer en revue la divulgation et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
6. Passer en revue avec les auditeurs externes les problèmes ou difficultés liés à l'audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et trouver une solution aux désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière.

En ce qui concerne la gestion du risque et les contrôles internes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes et, le cas échéant, le responsable du groupe finances corporatives de la Société.
2. Approuver le plan d'audit interne mis en place par le responsable du groupe finances corporatives de la Société.
3. Superviser la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes et s'assurer que le responsable du groupe finances corporatives fasse rapport semestriellement au comité d'audit des résultats du travail effectué relativement aux systèmes de contrôles internes.
4. Passer en revue régulièrement les rapports d'audit interne décrivant les contrôles internes, les questions importantes soulevées aux dernières révisions des systèmes de contrôles internes et des systèmes d'information de gestion ou au moment d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, ainsi que les recommandations faites et les mesures prises à cet égard.
5. Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Société respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
6. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou audit.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller les travaux des auditeurs externes et passer en revue la déclaration annuelle écrite des auditeurs externes concernant toutes leurs relations avec la Société et discuter des relations ou des services qui peuvent influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
2. Recommander au conseil d'administration la nomination et, s'il y a lieu, le non-renouvellement du mandat (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires) des auditeurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.
3. Approuver tous les services d'audit auprès de la Société et déterminer quels sont les services autres que les services d'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir à la Société ou à ses filiales. À cet égard, le comité peut mettre en place des politiques et procédures d'approbations préalables détaillées quant aux services visés.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, à un ou plusieurs membres indépendants du comité d'audit le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.

5. S'assurer que le montant des honoraires des auditeurs externes est raisonnable tant pour des services d'audit que d'autres services autorisés et par la suite faire les recommandations qui s'imposent au conseil d'administration de la Société.
6. Passer en revue le plan d'audit avec les auditeurs externes et la direction et en approuver l'étendue de l'échéancier.
7. S'assurer que la Société respecte les exigences réglementaires en matière d'embauche des associés et salariés ou d'anciens associés ou salariés, des auditeurs externes actuels ou anciens de la Société. À cet effet, le comité doit au préalable approuver toute embauche d'actuels ou d'anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels ou anciens.
8. S'assurer que les auditeurs externes rendent toujours compte au comité d'audit et au conseil à titre de représentants des actionnaires.
9. Le comité d'audit dispose à tout moment de voies de communication directes avec les auditeurs externes ainsi qu'avec le responsable de l'audit interne.
10. Le comité d'audit rencontre séparément la direction et les auditeurs externes au moins une fois par année et plus souvent au besoin.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est présentement composé de trois administrateurs indépendants, soit MM. Roger Desrosiers (président), Jean Turmel et Jean Élie.

Compétences financières

Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Société dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, à l'audit, à l'analyse et à l'évaluation d'états financiers présentant des questions dont l'étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Société, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière. Les membres du comité d'audit ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d'administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés ouvertes, le tout tel que décrit à la rubrique « administrateurs » de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de la Société a déterminé que MM. Desrosiers, Turmel et Élie possèdent les « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* applicable au Canada. Il a de plus déterminé que M. Desrosiers est un « expert financier du comité d'audit » au sens de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de celle-ci.

Contrôles internes

Couche-Tard maintient un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière conçu pour protéger les actifs et assurer la fiabilité de l'information financière. Elle évalue continuellement l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et leur apporte des améliorations au besoin. En date du 29 avril 2012, sa direction et ses auditeurs externes ont émis des rapports certifiant l'efficacité de ces contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La Société maintient également un système de contrôles et de procédures sur la communication d'information conçu pour assurer la fiabilité, l'intégralité et la présentation en temps opportun de l'information communiquée dans la présente notice annuelle et dans tout autre document public, en tenant compte de l'importance relative. Les contrôles et procédures sur la communication d'information visent à faire en sorte que l'information que doit communiquer la Société dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières soit enregistrée et/ou divulguée en

temps opportun, comme l'exige la loi, et soit accumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière, comme il convient, pour permettre la prise de décisions rapides concernant l'information à divulguer.

Politiques en matière d'approbation des services non liés à l'audit

À sa réunion du 16 mars 2004, le comité d'audit a adopté une politique et des procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit rendus par les auditeurs de la Société. La dite politique interdit à la Société d'engager ses auditeurs externes afin qu'ils lui fournissent ainsi qu'à ses filiales certains services non liés à l'audit, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l'implantation de systèmes d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne et de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services juridiques et aux services d'experts-conseils non liés à l'audit. La politique permet à la Société de retenir les services des auditeurs externes pour des services non liés à l'audit, autres que les services interdits, seulement si les services ont été spécifiquement approuvés au préalable par le comité d'audit.

Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière

À sa réunion du 15 mars 2004, le comité d'audit a adopté un Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière conformément à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et la vérification

Au cours de l'exercice 2005, le comité d'audit a approuvé, conformément aux lois canadiennes en valeurs mobilières ainsi qu'à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, des procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit de la Société avec les objectifs suivants :

- Établir des procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes et des préoccupations reçues relativement à des questions de comptabilité et de contrôle ou d'audit de la comptabilité interne;
- Établir des procédures permettant aux employés de soumettre de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat leurs préoccupations concernant des questions de comptabilité ou d'audit suspectes; et
- Mettre en place des dispositifs afin d'assurer qu'aucune mesure de représailles ou punitive ne soit prise à l'encontre d'un employé si la plainte de ce dernier était appuyée sur des faits, était faite de bonne foi et n'était pas entreprise dans le but de porter préjudice à une personne ou dans le but d'obtenir un avantage personnel.

Rémunération des auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, agissent à titre d'auditeurs de la Société depuis l'exercice 2009. Pour les exercices terminés le 29 avril 2012 et le 24 avril 2011, les honoraires suivants ont été facturés pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et tous les autres services fournis à la Société par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	650 000 \$ CA	600 000 \$ CA
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	39 500 \$ CA	109 850 \$ CA
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	36 502 \$ CA	37 797 \$ CA
Autres honoraires	s/o	s/o
TOTAL	726 002 \$ CA	747 647 \$ CA

- (1) Les services d'audit sont des services professionnels rendus pour l'audit des états financiers annuels d'un émetteur et, le cas échéant, l'examen des états financiers d'un émetteur inclus aux rapports trimestriels de l'émetteur et les services habituellement rendus par l'auditeur dans le cadre d'une mission d'audit des états financiers d'un émetteur, par exemple :
- la participation aux réunions du comité d'audit où sont discutées les questions d'audit et d'examen;
 - les consultations sur des questions spécifiques d'audit et de comptabilité qui peuvent se poser au cours d'un audit ou d'un examen ou qui peuvent en découler;
 - la rédaction d'une lettre de recommandations; et
 - la prestation de services dans le cadre de l'établissement des rapports trimestriels et annuels, des prospectus et des autres dépôts de l'émetteur auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes ou autres.
- (2) Les services liés à l'audit (le terme canadien) sont des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par un auditeur indépendant, :
- l'audit du régime de prestations aux employés;
 - les missions de certification qui ne sont pas prescrites par la loi ou la réglementation; et
 - des avis généraux sur les normes comptables incluant les IFRS.
- (3) Cette catégorie comprend des services de planification fiscale et différents conseils fiscaux en lien avec la structure corporative internationale de la Société

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur son site à www.couche-tard.com/corporatif et sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Société, les options d'achat d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 10 juillet 2012 qui a été établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2012.

Des renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 29 avril 2012 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent.

* * * * *